

Ouverture de la Conférence

Allocution de bienvenue par Beverley McLachlin

Juge en chef du Canada

Bonjour à toutes et à tous.

Un chroniqueur judiciaire américain d'expérience a décrit ainsi les membres de sa profession, et ce, en exagérant à peine :

« Pour la plupart, nous ne possédons aucune qualification et nous sommes obsédés par l'heure de tombée. Notre capacité d'attention est limitée et nous avons une préférence innée pour les reportages à chaud plutôt que les exposés lumineux, et pour la simplification plutôt que la nuance¹. »

C'est peut-être bien pour cela qu'Hillary Clinton a dit un jour : « Si je veux qu'une nouvelle cesse de faire la manchette, je n'ai qu'à changer ma coiffure. »

Mais il n'en reste pas moins que ce sont ces mêmes médias qui rapportent ce qui déroulent devant les tribunaux, et qui commentent et critiquent le processus judiciaire. En d'autres mots, ils agissent comme intermédiaires entre le système de justice et la population que celui-ci sert. En raison de cette dynamique, les médias occupent une place d'une importance cruciale dans la société.

La question qui se pose consiste donc à déterminer comment les médias et les tribunaux peuvent coexister et entretenir des relations harmonieuses et productives. Nous consacrerons les deux prochains jours à chercher des réponses à cette question.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais souligner de façon toute particulière la contribution de Monsieur Mohamed Achargui, Président de l'ACCPUF et Président du Conseil constitutionnel du Royaume du Maroc, ainsi que celle de mon collègue le juge Richard Wagner. Sans leur contribution, la présente conférence n'aurait pu avoir lieu.

Nous comptons parmi nous de nombreux invités de marque, et il serait malheureusement trop long de les présenter tous. Mais je m'en voudrais de ne pas signaler la présence de Madame Martine Anstett, Sous-directrice démocratie, droits de l'Homme de l'Organisation internationale de la Francophonie. Enfin, je suis très heureuse de souligner la présence de Monsieur Schnutz Durr, Chef de la Division de la justice constitutionnelle de la Commission de Venise et Secrétaire de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle.

1. T. Mauro, « Five Ways Appellate Court Can Help the News Media » (2007), 9 *Journal of Appellate Practice and Process* 311, à la p. 312. (traduction)

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs les membres de l'Association des Cours Constitutionnelles ayant le Français en Partage, distingués invités et chers amis, de vous souhaiter à nouveau la plus cordiale des bienvenues, ainsi que des échanges enrichissants tout au long de ces deux jours.

Propos d'ouverture par Mohamed Achargui

*Président du Conseil constitutionnel du Royaume du Maroc
Président de l'Association des Cours constitutionnelles
ayant en partage l'usage du français*

Très honorable Madame Beverley McLachlin, Juge en Chef du Canada,
Mesdames, Messieurs les Présidents des cours et conseils constitutionnels membres de l'ACCPUF,
Madame Martine Anstett, Sous-directrice chargée des droits de l'homme, de la démocratie et de
l'État de droit, de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Madame Caroline Pétilon, Secrétaire générale de l'ACCPUF,
Monsieur Shnutz Durr, Chef de la Division de la Justice Constitutionnelle de la Commission de
Venise,
Honorables Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, d'adresser au nom de l'Association des Cours constitutionnelles ayant
en partage l'usage du français, mes sincères remerciements et félicitations à la Cour suprême du
Canada et aux organisateurs de cette rencontre pour la chaleur et la qualité de leur accueil.

Le thème choisi pour cette conférence « Les cours constitutionnelles et les médias » est d'une impor-
tance capitale. En effet la révolution technologique de l'information avec les possibilités qu'elle
offre pour capter, stocker, traiter et diffuser l'information, en plus de marquer considérablement nos
sociétés modernes, aura également, me semble-t-il, un effet inéluctable sur l'exercice même des
droits humains. Il est à signaler, à ce sujet, qu'une quatrième génération des droits humains liée à la
technologie de l'information et à l'économie du savoir est en train de naître.

L'information et la communication, intéressent donc nos cours à plusieurs niveaux, elles nous incitent
à modifier et développer nos méthodes et nos manières de travailler, afin de mieux accompagner ce
changement et d'en tirer profit pour servir les nobles objectifs de la justice constitutionnelle.

Dans ce cadre nos institutions constitutionnelles respectives gagneraient à faire parvenir à l'opinion
publique des messages susceptibles d'éclairer leurs actions et de mieux faire comprendre leurs déci-
sions. Un défi qui ne peut être relevé que par la mise en place de stratégies adéquates d'information
et de communication.

Les relations entre la justice et les médias se renforcent et se compliquent à telle enseigne que l'on
assiste désormais à une hypermédiation des décisions de nos cours constitutionnelles. Cela ne
peut que nous réjouir, car il dénote que nous vivons dans des sociétés modernes et démocratiques
où la liberté d'expression est garantie. Toutefois, il convient de rappeler que nos décisions ne sont
pas toujours connues et toujours bien comprises.

L'heure est donc à l'amélioration des outils de travail du juge, notamment la mise en œuvre d'une
politique de communication par les cours constitutionnelles. Une telle politique ne peut que renforcer
l'autorité de nos juridictions dans le sens de la consolidation de l'État de droit.

Je ne voudrais pas manquer de rappeler que notre Association a su se montrer à la hauteur de l'enjeu et réussir le pari difficile d'une diffusion et d'une vulgarisation de nos jurisprudences constitutionnelles au service de l'approfondissement de l'État de droit. Cet idéal de partage entre nos cours et conseils constitutionnels ne saurait être atteint sans une utilisation à bon escient des techniques modernes de communication, d'où l'importance du thème de cette conférence.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

Allocution de Martine Anstett¹

*Sous-directrice à l'Organisation Internationale
de la Francophonie (OIF)*

Madame la Très Honorable Juge en Chef du Canada,
Monsieur le Président de l'ACCPUF et Président du Conseil constitutionnel du Maroc,
Mesdames et Messieurs les Présidents et Membres des cours et conseils constitutionnels,
Madame la Secrétaire générale de l'ACCPUF,
Monsieur le Représentant de la Commission de Venise,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un très grand plaisir que je prends la parole devant votre assemblée à l'occasion de l'ouverture de cette 7^e conférence des chefs d'institution. Pour débiter mon propos, je souhaiterais vous réitérer, au nom de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, l'intérêt majeur que notre institution porte à l'ACCPUF. Créée à Paris il y a 16 ans, en avril 1997 et avec l'appui de l'OIF, l'ACCPUF compte parmi les premiers et principaux réseaux institutionnels de la Francophonie. Progressivement, votre association a su s'affirmer et elle contribue aujourd'hui de façon significative à la diffusion du droit et de la jurisprudence francophone. Elle est, par-dessus tout, devenue un acteur incontournable de la consolidation de la démocratie, de la protection des droits de l'homme et du renforcement de l'État de droit dans l'espace francophone. Elle concourt par là-même à la mise en œuvre des engagements que nos États et gouvernements membres ont pris à Bamako en novembre 2000.

Vos efforts dans ce sens, que ce soit dans le cadre de l'ACCPUF ou à l'occasion d'initiatives bilatérales en faveur d'institutions de pays en transition, sont d'une importance capitale pour nous et doivent être poursuivis.

Pour sa part, l'OIF a intensifié durant ces dernières années son action de soutien aux cours constitutionnelles dans les pays en crise, notamment au Mali et à Madagascar, tout en sollicitant des membres des Cours en tant qu'experts pour les missions d'observation électorale. Nous sommes aujourd'hui engagés aux côtés des institutions de transition centrafricaines si durement éprouvées par les événements qui s'y déroulent.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'année 2014 est, pour la Francophonie, une année majeure :

1/ Elle sera tout d'abord marquée, en novembre prochain, par la tenue du Sommet des chefs d'État et de gouvernement francophone à Dakar dont le thème sera consacré aux femmes et aux jeunes en tant que vecteurs de paix et de développement. Les réseaux, tels que l'ACCPUF, sont invités à participer à la réflexion et aux efforts pour que la future Déclaration de Dakar ouvre des perspectives

1. Martine Anstett, disparue en avril 2015, était à la tête de la division des droits de l'homme à l'OIF. Son engagement en faveur des droits de l'homme tout au long de sa vie a été exceptionnel.

nouvelles sur ces enjeux et consolident encore davantage les engagements des États pour un espace francophone plus respectueux de la démocratie et des droits de l'Homme.

2/ L'année 2014 sera également l'occasion de réunir une nouvelle fois, les 20 et 21 mai prochain à Paris, l'ensemble de nos réseaux institutionnels francophones en tant qu'acteurs à part entière de l'affirmation des valeurs de la Francophonie, pour débattre du thème du Sommet et échanger sur différents sujets d'intérêt commun.

L'un d'entre eux traitera de la diffusion du droit et de l'information juridique, une problématique qui se rapproche de la thématique choisie dans le cadre de la conférence d'aujourd'hui qui est consacrée à la relation entre les cours et les médias.

Nous aurons l'occasion de nous rendre compte, pendant ces 2 journées de réunion, combien le rapport aux médias est devenu un enjeu majeur et que les évolutions rapides liées aux nouvelles technologies ne peuvent laisser indifférentes aucune institution, y compris les juridictions constitutionnelles. Les initiatives autour de la mise en place de procédures et d'outils d'information des citoyens portant sur les missions et le fonctionnement des cours revêtent, pour nous, un caractère prioritaire.

À cet égard, la synthèse des réponses au questionnaire préparé par l'ACCPUF à l'attention des cours et conseils membres sur cette problématique sera certainement riche en enseignements. Nous serons dans tous les cas très attentifs aux conclusions de vos travaux.

3/ L'année 2014 sera aussi pour l'OIF, l'année de l'élaboration d'une nouvelle programmation quadriennale de nos activités couvrant la période 2015-2018. La coopération avec l'ACCPUF y prendra une place de choix en raison du rôle clé des cours et conseils qui, par essence, sont garants de l'intégrité des constitutions mais aussi les régulateurs des conflits de compétences et du contentieux électoral.

C'est dans cette optique que nous travaillons actuellement à l'établissement d'une feuille de route commune pour approfondir notre partenariat avec l'ACCPUF, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités, l'offre de formation francophone, les échanges sur des thèmes d'intérêt communs, l'accompagnement des transitions mais aussi l'alerte précoce et la prévention des crises et des conflits.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'année 2014 sera, enfin, celle du départ de notre Secrétaire général Monsieur Abdou DIOUF, qui arrive au terme de son mandat et qui a toujours gardé un profond respect et une attention constante à votre réseau. Vous vous souviendrez qu'il était parmi vous lors de votre Congrès tenu à Cotonou en juin 2009.

Permettez-moi, pour conclure, d'adresser mes plus chaleureux remerciements à la Cour suprême du Canada et aux autorités pour l'admirable accueil que vous nous avez réservé dans cette belle ville d'Ottawa.

Je remercie également le Président de l'ACCPUF, les membres du bureau, la Secrétaire générale et toute son équipe pour la qualité de l'organisation et réitère notre volonté de poursuivre la redynamisation de notre partenariat si fructueux.

Je vous remercie de votre attention et souhaite plein succès à vos travaux.

Intervention de Schnutz Rudolf Dürr

*Chef de la Division de la justice constitutionnelle
de la Commission de Venise
Secrétaire de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle*

Madame la Juge en chef,
Mesdames et Messieurs les Présidents et Juges,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi de représenter aujourd'hui à la fois la Commission de Venise et – avec Monsieur le Président Achargui – la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle.

Je remercie vivement l'ACCPUF pour l'invitation et la Cour suprême du Canada pour son hospitalité et l'excellente organisation de cette conférence.

Dès la naissance de l'ACPCUF, la Commission de Venise a pu établir des fortes relations de coopération avec votre association.

Nous sommes liés par l'accord de coopération de Vaduz de 1999 et le protocole de Djibouti de 2002.

Ces deux accords nous permettent de mener un riche échange d'expériences. La clé de voûte de cet échange est la participation des cours et conseils constitutionnels membres de l'ACCPUF à la base de données CODICES.

Déjà en 1999, les cours et conseils constitutionnels francophones des pays membres et observateurs de la Commission de Venise – la Cour d'Arbitrage belge – aujourd'hui Cour constitutionnelle –, notre hôte, la Cour suprême du Canada, le Conseil constitutionnel français, et la Cour fédérale suisse – contribuaient activement à notre Bulletin et à la base de données CODICES. Il n'était alors que logique d'élargir cette coopération fructueuse à tous les membres de l'ACCPUF.

Notre accord permet à vos cours et conseils de contribuer à la base CODICES avec votre importante jurisprudence constitutionnelle grâce à vos correspondants nationaux.

Beaucoup d'entre vous y contribuent déjà activement et j'appelle les autres à nommer des correspondants nationaux – si vous ne l'avez pas déjà fait – et de les inviter à nous envoyer une sélection de votre jurisprudence constitutionnelle et électorale sous forme de décision abrégée indexée. Ceci permettra à vos pairs, mais aussi au grand public, d'accéder facilement à cette jurisprudence.

Vos décisions ne seront pas seulement connues à travers CODICES, elles serviront surtout comme inspiration aux autres cours.

Pour faciliter ces contributions, le Secrétariat général de l'ACCPUF a prévu l'organisation d'un séminaire de formation sur l'utilisation de CODICES et sur la préparation des contributions à la base.

J'espère que vos correspondants nationaux pourront nous rejoindre à Strasbourg en novembre.

Je profite de cette occasion pour remercier aussi l'OIF qui nous aide à traduire vers la langue française, les contributions des cours constitutionnelles des pays observateurs de la Francophonie.

Madame la Juge en chef,

Si l'ACCPUF est notre premier partenaire – et si elle reste avec les cours constitutionnelles européennes un partenaire privilégié de la Commission de Venise – nous avons pu également nouer des relations de coopération avec d'autres associations qui regroupent des cours constitutionnelles et suprêmes.

Nous avons pu établir des accords avec les cours d'Asie, d'Amérique latine, de la CEI, des cours arabes, lusophones, de l'Afrique australe et récemment avec la Conférence des juridictions constitutionnelles africaines dont certaines cours présentes aujourd'hui sont membres.

À la suite d'un premier congrès au Cap en 2009 et un deuxième à Rio de Janeiro en 2011, nous avons pu créer la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle. Nous sommes très reconnaissants de l'appui fort de l'ACCPUF pour la Conférence mondiale.

La majorité des cours et conseils constitutionnels présents aujourd'hui sont déjà membres et je suis fier de vous informer qu'aujourd'hui la Conférence mondiale en compte déjà 86.

J'invite chaleureusement les membres de l'ACCPUF qui ne l'ont pas déjà fait à adhérer à la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle.

Le prochain congrès de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle se tiendra à Séoul du 28 septembre au 1^{er} octobre et j'espère fortement revoir à Séoul la plupart des délégations réunies ici en tant que membre de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle.

Je vous remercie de votre attention !

Introduction par Caroline Pétilion

*Secrétaire générale de l'ACCPUF
Chef du service des relations extérieures
du Conseil constitutionnel français*

Madame la Juge en chef,
Mesdames et Messieurs les présidents,
Mesdames et Messieurs les membres des cours et conseils constitutionnels ayant en partage l'usage du français,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens à remercier la Cour suprême du Canada pour son accueil et la qualité de l'organisation de cette conférence. Je remercie également les 27 pays qui ont fait le déplacement à l'occasion de cette rencontre. Nous sommes notamment heureux d'accueillir le Liban, l'Algérie, Maurice et le Cap Vert, que nous n'avions pas vus depuis longtemps.

Depuis notre dernière réunion, les activités de l'ACCPUF ont été très nombreuses. À la suite du Congrès de Marrakech, plusieurs réunions annuelles du Bureau ont eu lieu : à Rabat en janvier 2013, à Monaco en novembre de la même année et hier dans le cadre de cette conférence.

Le séminaire des correspondants nationaux s'est déroulé, en novembre 2013, à Paris avec pour thème « la dématérialisation des procédures ». Ce séminaire très constructif a sans aucun doute généré de nombreux retours positifs dans vos cours.

Aujourd'hui encore, il apparaît que certaines cours n'ont pas nommé de correspondants nationaux. Ceux-ci sont essentiels pour les relations avec notre association puisque les correspondants constituent les contacts identifiables par le Secrétariat général pour un travail au quotidien. En effet, l'ACCPUF a besoin des informations transmises par vos cours pour permettre la mise à jour du site Internet et communiquer ces informations au plus grand nombre.

J'ai hier rappelé au Bureau que des dons d'ouvrages avaient été réalisés : 75 kilos de livres juridiques ont été envoyés à Djibouti. Les Comores et le Mali ont également reçu de nombreux ouvrages pour leurs bibliothèques. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez également recevoir des publications.

Un colloque organisé en partenariat avec le Bénin et l'OIF s'est tenu à Cotonou en novembre dernier. Les personnes qui y ont assisté se sont vues envoyer un ouvrage du Conseil constitutionnel français sur le thème du *Conseil constitutionnel, juge électoral*.

Par ailleurs, l'ACCPUF s'apprête à changer de logo. La réunion de Bureau a arrêté son choix hier. Plus moderne, le nouveau logo est le témoin de l'évolution de l'Association.

Je souhaite rappeler que le partenariat que nous entretenons avec l'OIF et la Commission de Venise est aussi important pour l'ACCPUF que constructif.

Je vous invite à retenir certaines dates. Celles du séminaire de l'automne 2014 seront fixées sous peu et vous seront communiquées. Une réunion des membres du Bureau aura lieu au Gabon en

2015. Du 4 au 6 juin 2015 se déroulera un congrès à Lausanne. Lors de ce congrès, manifestation extrêmement importante, la composition du Bureau sera en partie modifiée et la présidence passera du Maroc à la Suisse.

Je remercie à titre personnel Roger Bilodeau et Michèle Galand, ainsi que Judith et Daniel pour leur efficacité, leur gentillesse et leur bonne humeur, ainsi que toute mon équipe qui m'épaulent tous les jours.

Bonne conférence à tous.